

# Commerce de déchets plastiques

## Problèmes et préoccupations

Ces dernières années, les conséquences du commerce mondial massif de déchets plastiques sont apparues au grand jour : pollution toxique des sols, de l'air et de l'eau, et atteinte à la santé humaine et aux moyens de subsistance. Les principaux exportateurs tels que les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon et l'Australie [imposent une charge toxique disproportionnée sur l'environnement et les communautés des pays importateurs, exacerbant l'injustice environnementale par le « colonialisme des déchets »](#). Malgré le tollé mondial, [le déversement de déchets plastiques se poursuit sans relâche](#), se déplaçant parfois vers de nouvelles destinations, principalement en Amérique latine, en Europe de l'Est, en Asie centrale et en Asie du Sud et du Sud-Est.

[Les déchets plastiques sont principalement exportés sous la bannière du « recyclage » du plastique. Des quantités importantes voyagent également en tant que contaminants dans les déchets de papier, ainsi que dans les flux de déchets électroniques et automobiles.](#) De plus, [la majorité des déchets textiles sont des déchets plastiques](#). Une grande partie de ces déchets plastiques exportés finit par être brûlée, y compris en plein air ou dans de petites cuisinières industrielles. D'autres déchets plastiques sont exportés pour être brûlés intentionnellement dans des fours à ciment, souvent sous forme de granulés de « combustibles solides de récupération ». Lorsque le recyclage a lieu, il est généralement très polluant, menaçant la santé des travailleurs, des communautés et de l'environnement, en raison des additifs toxiques et d'autres produits chimiques toxiques présents dans les déchets plastiques, ou des polluants toxiques formés lorsque les plastiques sont chauffés. [Les protections des travailleurs et de l'environnement sont souvent faibles ou mal appliquées dans les pays importateurs.](#)

Étant donné que le traité de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets a introduit d'importantes restrictions pour mieux contrôler le commerce des déchets plastiques en 2019, une grande partie de l'exportation qui a lieu est en fait illégale. INTERPOL a documenté [l'augmentation du commerce et du traitement illégaux des déchets plastiques, ainsi que l'implication du crime organisé dans certaines de ces opérations](#). Ils ont également montré que le commerce et le traitement illégaux des déchets plastiques impliquent souvent [la fraude financière et la corruption](#). Des groupes criminels impliqués dans le commerce et le traitement illégaux des déchets plastiques [ont menacé des défenseurs de l'environnement et des responsables locaux qui ont dénoncé des opérations illégales](#).

Alors que la Convention de Bâle fournit une base juridique pour poursuivre le commerce illégal et oblige généralement les parties à minimiser la production de déchets, elle n'a pas le pouvoir de traiter le plastique tout au long de son cycle de vie et donc de s'attaquer aux causes profondes du déversement mondial de déchets plastiques. Par exemple, interdire les exportations de déchets plastiques sans réduire la production de plastique entraînera probablement davantage de déversements, d'enfouissements et de brûlages, provoquant une pollution toxique et exacerbant la crise climatique. Pendant ce temps, l'interdiction des produits chimiques toxiques dans les produits en plastique est essentielle pour parvenir à une économie circulaire sûre et mettre fin au recyclage toxique, mais la Convention de Bâle n'a pas encore abordé les additifs nocifs dans les plastiques.

La nature "hors de vue, hors d'esprit" du commerce des déchets plastiques empêche une évaluation claire du véritable impact du plastique sur notre monde, nos économies et nos vies. Parce que les plastiques problématiques se retrouvent souvent dans les terres agricoles et les périphéries industrielles de pays éloignés de là où ils sont consommés, ils échappent à l'examen et nous empêchent d'aborder leur production et leur utilisation à la source.

# Recommandations



Le traité mondial sur les plastiques doit :

## 1. Soutenir la hiérarchie des déchets :

- **Donner la priorité à la réduction de la production et de l'utilisation du plastique**, à l'élimination du plastique à usage unique et à la promotion de la réutilisation et de l'amélioration de la conception.
- **Exiger que seul le plastique pouvant être recyclé en toute sécurité soit produit.**
- **Veiller à ce que les pays aient la capacité de recycler les déchets plastiques qu'ils génèrent localement sans recourir aux exportations**, conformément au principe de proximité de la Convention de Bâle.
- **Exiger la séparation à la source et le nettoyage des déchets plastiques**, afin de réduire le mélange et la contamination des déchets plastiques, mais aussi d'autres flux de déchets tels que le papier.



## 2. Renforcer la réglementation sur le commerce des déchets plastiques :

- **Interdire toutes les exportations de déchets plastiques des pays membres de l'OCDE vers les pays non membres.** La convention de Bâle devrait être modifiée à nouveau pour placer tous les déchets plastiques dans l'annexe VIII (déchets dangereux).
- **Minimiser strictement tout autre commerce de déchets plastiques.** Les exportations de déchets plastiques ne devraient être autorisées que pour assurer une gestion sûre des déchets plastiques là où les pays exportateurs ne disposent pas d'infrastructures et de réglementations environnementales correspondantes. Les pays importateurs conservent le droit de refuser des expéditions par consentement préalable en connaissance de cause (PIC). Un seuil de contamination strict (0,5 %) est nécessaire car les plastiques mélangés ou contaminés finissent souvent par brûler ou être mal gérés.
- **Interdire l'exportation de déchets plastiques pour le traitement thermique**, y compris l'incinération, la co-incinération dans des fours à ciment ou d'autres chaudières, la pyrolyse, la gazéification ou les procédés de transformation du plastique en combustible.

## 3. Soutenir la Convention de Bâle et la transparence :

- **Appliquer les restrictions existantes sur les exportations de déchets plastiques** dans le cadre de la Convention de Bâle et aux niveaux régional et national. Les contrôles des conteneurs aux frontières terrestres et dans les ports sont essentiels pour lutter contre le trafic illégal de déchets plastiques. Les pays exportateurs doivent coopérer avec les pays importateurs pour rapatrier rapidement les envois illégaux et fournir des réparations pour tout préjudice causé.
- **Harmoniser toutes les définitions des déchets plastiques dans la législation nationale et régionale, ainsi que dans un nouveau traité sur le plastique, avec la Convention de Bâle.**
- **Imposer une transparence publique totale** dans les lois locales et nationales pour la production et la gestion des déchets plastiques. Les données doivent être désagrégées par type de polymère et d'additif, ainsi que par type de traitement (recyclage, autre valorisation, élimination finale) et emplacement (local, importé ou exporté).

2

## Lectures complémentaires

- Environmental Investigation Agency. "The Truth Behind Trash: The scale and impact of the international trade in plastic waste." 2021. <https://eia-international.org/report/the-truth-behind-trash-the-scale-and-impact-of-the-international-trade-in-plastic-waste>
- Global Alliance for Incinerator Alternatives. 2021. "Discarded: Communities on the Frontlines of the Global Plastic Crisis." <https://www.no-burn.org/resources/discarded-communities-on-the-frontlines-of-the-global-plastic-crisis>
- Greenpeace Malaysia. 2020. "The Recycling Myth 2.0: The Toxic After-Effects of Imported Plastic Waste in Malaysia." <https://www.greenpeace.org/malaysia/publication/3349/the-recycling-myth-2-0>
- INTERPOL. 2020. "Strategic Analysis Report: Emerging Criminal Trends in the Global Plastic Waste Market Since January 2018." <https://www.interpol.int/News-and-Events/News/2020/INTERPOL-report-alerts-to-sharp-rise-in-plastic-waste-crime>
- Petrlik, Jindrich, Lee Bell, Bjorn Beeler, Marketa Møller, Miroslava Jopkova, and Karolina Brabcova. 2021. "Plastic Waste Poisoning Food and Threatening Communities in Africa, Asia, Central & Eastern Europe and Latin America." International Pollutants Elimination Network (IPEN). <https://ipen.org/documents/plastic-waste-poisoning-food-and-threatening-communities-africa-asia-central-eastern>